

UNE EUROPE QUI SE CONSTRUIT

Les débuts de la construction européenne dans le contexte de guerre froide (1945-1955)



Europe unie, gage de paix, Morac, France, 1951

Incipit

Ce dossier s'inscrit dans une collection de dossiers pédagogiques élaborés à partir des archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, institution non partisane et non militante située à Lausanne sur le campus de Dorigny. Chaque dossier propose d'aborder une thématique de l'histoire européenne à partir d'une sélection de sources issues des fonds d'archives de la Fondation.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces dossiers ont pour objectif d'offrir des clés de compréhension des enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels qui ont marqué l'Europe contemporaine. Ils mobilisent des documents d'époque variés, tels que des sources écrites, iconographiques ou encore audiovisuelles, permettant d'éclairer les événements, les acteurs et les institutions dans toute leur diversité. En croisant ces différentes typologies de sources et en confrontant plusieurs points de vue, ces supports pédagogiques invitent le public à développer une lecture critique des archives tout en découvrant les dynamiques qui ont façonné l'histoire de la construction européenne.

Dans la version numérique de ce dossier pédagogique, les références citées en notes de bas de page renvoient directement (en cliquant dessus) aux ressources consultables sur le portail des archives et le site Internet de la Fondation.

Impressum

Rédaction :
Adelina Osdaudaj

Graphisme :
Sandra Zafferri Buonocore

Adaptation :
Sandrine Vuille

Fondation Jean Monnet pour l'Europe
Ferme de Dorigny
1015 Lausanne

Introduction	3
1. Le soutien économique à la reconstruction de l'Europe : le Plan Marshall	4
2. La construction institutionnelle de l'Europe (CECA et premières étapes)	7
3. Europe et guerre froide : la question de la défense	10
4. Pour aller plus loin.....	17
Bibliographie	18

Introduction

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe est profondément éprouvée par la violence du conflit : les destructions matérielles sont considérables, les pertes humaines immenses et les équilibres politiques bouleversés. Les anciennes puissances européennes sont affaiblies, tandis que deux nouveaux acteurs dominent désormais la scène internationale : les États-Unis (USA) et l'Union soviétique (URSS).

Ces deux nations défendent des visions du monde complètement opposées. Pour ce qui est des États-Unis, ils prônent un modèle fondé sur la démocratie libérale, le pluralisme politique et l'économie de marché. À l'inverse, l'Union soviétique, quant à elle, soutient un système communiste, idéologiquement hostile au capitalisme. Dès la fin du conflit, cette rivalité se cristallise et structure progressivement les relations internationales.

À partir de 1947, elle marque le début de ce que l'on désigne sous le nom de « guerre froide » : un affrontement militaire indirect entre les deux puissances, mais de portée mondiale sur le plan idéologique qui perdure jusqu'en 1991, année de la dislocation de l'URSS.

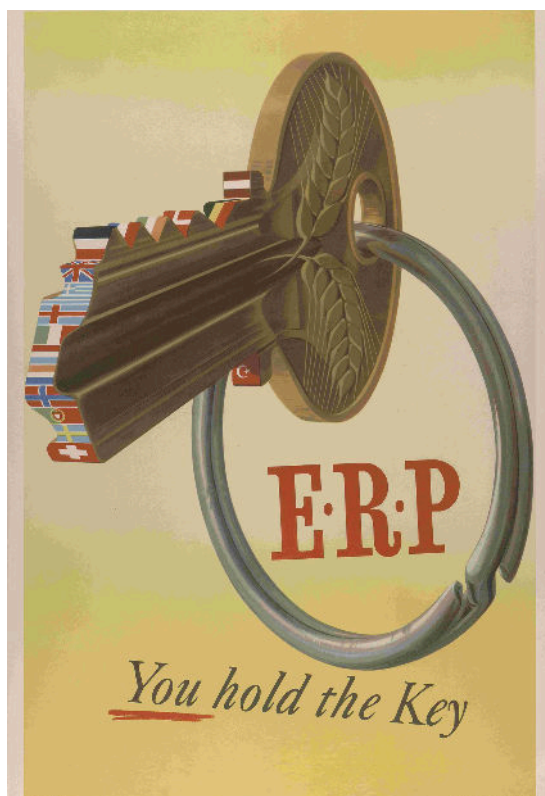
Pour ce qui est de l'Europe, elle se retrouve rapidement au cœur de cette confrontation. Le continent est alors divisé en deux blocs (Ouest-Est), séparés par ce que Winston Churchill qualifie de « rideau de fer ». En Europe occidentale, la crainte d'une expansion du communisme est particulièrement forte, notamment dans des pays fragilisés par la guerre et où les partis communistes bénéficient parfois d'un important soutien populaire. L'anticommunisme, soutenu par les États-Unis, devient alors un élément central.

C'est dans ce contexte que certains responsables européens prennent conscience que la reconstruction du continent ne peut se limiter à l'économie : elle doit également être politique, voire militaire, afin d'éviter le retour des conflits armés et d'assurer une paix pérenne.

1. Le soutien économique à la reconstruction de l'Europe : le Plan Marshall

Étant donné que l'Europe a été ravagée par la guerre totale, les États-Unis proposent en 1947 un vaste programme d'aide qui est l'*European Recovery Program* (ERP), plus connu sous le nom de « Plan Marshall » – son initiateur étant le secrétaire d'État américain George C. Marshall. Ce plan de sauvetage, qui consiste en une aide de 16,5 milliards de dollars de l'époque entre 1948 et 1951, a pour objectif la reconstruction des pays d'Europe occidentale. Les pays bénéficiaires sont les suivants : l'Allemagne de l'Ouest (République fédérale d'Allemagne, RFA), l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, Trieste (située à l'époque entre l'Italie et la Yougoslavie, elle fait partie de l'Italie depuis 1977) et la Turquie.

Dans le contexte du début de la guerre froide, le but de cette aide économique est aussi de stabiliser politiquement l'Europe occidentale et de limiter l'influence du communisme. Pour en faire la promotion en Europe, l'ERP lance en 1950 un concours d'affiches intitulé *The Intra-European Cooperation for a Better Standard of Living Poster Competition*. Les artistes européens sont encouragés à présenter des œuvres autour de thèmes tels que la coopération ou la relance économique. Le but est de promouvoir l'idée d'une cohésion au sein de l'Europe occidentale, fondée sur une intégration économique et institutionnelle. Le concours reçoit plus de 10 000 propositions. Le jury européen sélectionne 25 affiches qui sont ensuite diffusées à travers l'Europe.



E.R.P. : You hold the Key¹

**Leonard Ray Horton et Ronald Sandefort,
Grande-Bretagne, 1950**

Concours d'affiches pour la promotion du Plan Marshall :
The Intra-European Cooperation for a Better Standard of Living Poster Competition

Cette affiche met en scène une grande clé, sur laquelle figurent les drapeaux des pays bénéficiaires du Plan Marshall, ce qui souligne le caractère collectif de ce programme d'aide déjà engagé depuis 1948. La clé symbolise l'accès à un avenir nouveau, fondé sur la poursuite de la reconstruction économique et sur la coopération entre les pays européens.

Le slogan « You hold the key » s'adresse directement aux Européens et souligne leur responsabilité dans la réussite du Plan, tout en montrant que son efficacité dépend avant tout de l'engagement des États.

¹ Cette affiche, comme toutes celles mentionnées dans ce dossier, est conservée dans le fonds AAE des archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Pour pouvoir consulter l'ensemble de nos affiches déjà cataloguées, voici le lien menant au fonds : <https://archives.jean-monnet.ch/archives/Affiches>.



All our colours to the mast

Reyn Dirksen, Pays-Bas, 1950

Premier prix du concours d'affiches pour la promotion du Plan Marshall : *The Intra-European Cooperation for a Better Standard of Living Poster Competition*

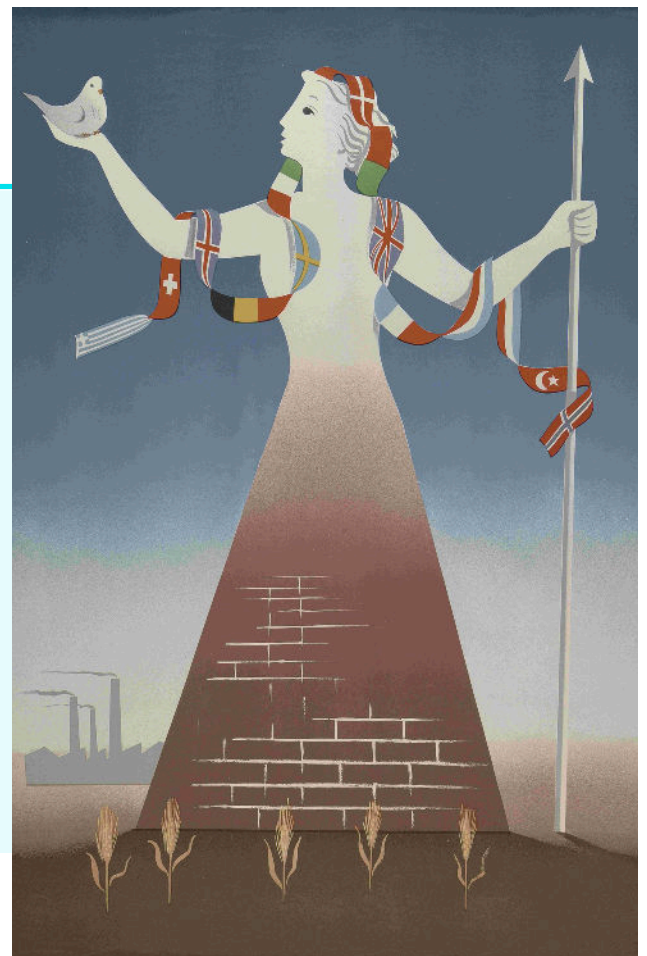
L'affiche lauréate du premier prix, *All our colours to the mast*, représente les nations européennes comme composant un seul et même ensemble de voiles qui permet de faire avancer le bateau qu'est l'Europe. Cette image forte a depuis lors été reprise mainte fois dans l'imaginaire collectif et dans les allégories des différentes communautés européennes qui ont existé.

[Sans titre], Mario Puppo, Italie, 1950

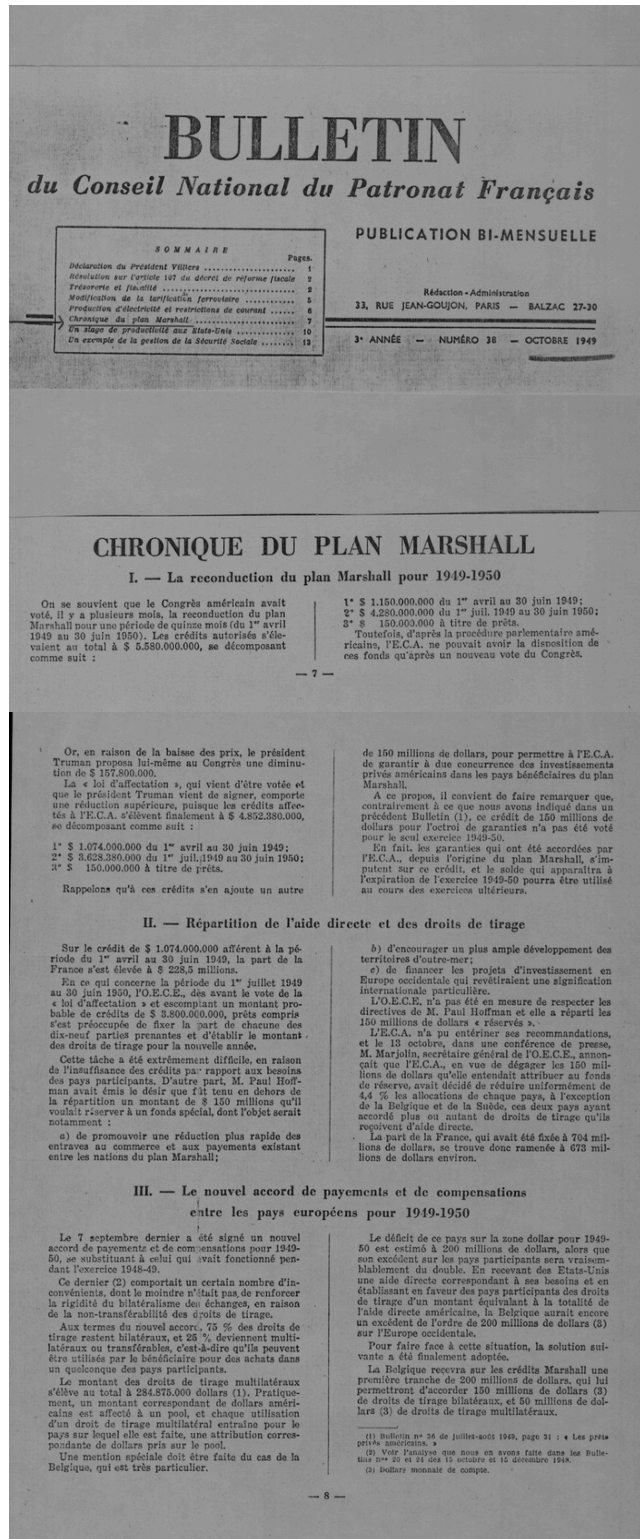
Quatrième prix ex aequo du concours d'affiches pour la promotion du Plan Marshall : *The Intra-European Cooperation for a Better Standard of Living Poster Competition*

Cette affiche rassemble de nombreux symboles liés à la reconstruction et à l'unité européenne. Une femme porte une écharpe composée de plusieurs drapeaux européens, réunis en un seul ensemble, ce qui symbolise l'union des pays d'Europe occidentale. Sa robe, faite de briques, renvoie directement à la reconstruction matérielle du continent après les destructions de la guerre.

Dans sa main droite, elle tient une colombe, symbole universel de la paix. Dans sa main gauche, elle tient une lance, qui évoque la capacité de défense. À ses pieds, des épis de blé ont germé, symbolisant le renouveau agricole et l'abondance retrouvée. À l'arrière-plan, une usine est visible, représentant la relance de la production industrielle. L'ensemble de ces éléments met en avant une Europe reconstruite, unie, pacifiée et capable de subvenir aux besoins de sa population.



Les affiches du Plan Marshall permettent de comprendre comment ce programme d'aide est présenté au grand public et quelles idées il cherche à diffuser auprès des populations européennes. Elles s'inscrivent dans une logique de communication et de sensibilisation, mais ne renseignent pas directement sur les décisions politiques ni sur l'utilisation concrète de l'aide américaine. Pour approfondir ces aspects, il est nécessaire d'examiner des sources écrites.



« Chronique du Plan Marshall », in *Bulletin du Conseil National du Patronat Français*, n° 38, octobre 1949, pp. 7-10²

La source ci-jointe est extraite du *Bulletin du Conseil National du Patronat Français*, une organisation représentant les intérêts des chefs d'entreprise et des milieux économiques en France. Publiée en octobre 1949, elle s'inscrit dans un contexte où le Plan Marshall est déjà en cours d'application et fait l'objet d'un suivi précis par les acteurs économiques.

La chronique présente de manière détaillée la reconduction du Plan Marshall pour la période de 1949-1950 et insiste sur les montants financiers votés par le Congrès américain. Elle montre que l'aide américaine ne constitue pas un simple versement automatique, mais qu'elle dépend de décisions politiques aux États-Unis, ainsi que de procédures précises encadrant l'utilisation des fonds par l'Administration américaine de coopération économique (ECA). Le document met également en évidence l'importance des ajustements budgétaires, notamment la réduction des crédits décidée par le président Truman en raison de la baisse des prix.

Une large partie du texte est consacrée à la répartition de l'aide entre les pays européens et au rôle de la coopération européenne dans ce processus, notamment à travers l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).

² S.n., « Chronique du Plan Marshall », *Bulletin du Conseil National du Patronat Français*, octobre 1949, pp. 7-10, AFJME, Fonds AMF Jean Monnet : Plan de modernisation, cote : AMF 14/8/4.

Elle recevra une deuxième tranche de 62,5 millions de dollars Marshall, en échange de quoi elle accordera 62,5 millions de dollars (1) de droits de tirage multilatéraux, et elle ouvrira 62,5 millions de dollars (1) de crédits remboursables à long terme (2). Elle recevra, enfin, une troisième tranche de 60 millions de dollars Marshall, en échange de quoi elle accordera 60 millions de dollars (1) de droits de tirage multilatéraux et elle ouvrira 25 millions de dollars (1) de crédits remboursables à long terme (2). Finalement, la Belgique recevra donc 312,5 millions de dollars d'aide américaine. En contrepartie, elle accordera : 150 millions de dollars (1) de droits de tirage multilatéraux ; 162,5 millions de dollars (1) de droits de tirage multilatéraux ; 87,5 millions de dollars (1) de crédits à long terme, soit, au total, 400 millions de dollars (1). Mentionnons, enfin, que la Belgique s'est engagée à ne pas recevoir plus de 40 millions de dollars (1) de transfert de droits de tirage multilatéraux, au détriment des autres pays participants (de la Grande-Bretagne, en particulier), ce qui revient à limiter à 440 millions de dollars (1) l'accès de la balance de la Belgique sur l'ensemble des pays participants. En ce qui concerne la France, la situation se présente de la manière suivante, aux termes de l'accord du 7 septembre :		b) Multilatéraux : \$ 80.250.000 (1), dont : 38.500.000 accordés par la Belgique ; 2.500.000 — l'Italie ; 27.000.000 — le Royaume-Uni ; 15.000.000 — la France. A ces droits de tirage bilatéraux et multilatéraux s'ajoute, pour la France, un crédit à long terme de 21,5 millions de dollars (1), qui lui est consenti par la Belgique. Au total, notre pays bénéficiera donc, en 1949-50, d'une aide indirecte s'élevant à 258 millions de dollars (1).	
II. — DROITS DE TIRAGE ÉTABLIS PAR LA FRANCE : Pour l'exercice 1949-50, la France a établi les droits de tirage ci-après :		V. — Fonds de contre-partie Pendant l'année 1948, 140 milliards de francs avaient été débiqués, avec l'accord de l'E.C.A., sur les fonds de contre-partie. Depuis le début de l'année 1949, 226 milliards de francs ont été débiqués, aux dates ci-après : 11 avril 25 milliards 26 avril 25 — 23 mai 25 — 23 juin 27 — 1^{er} juillet 20 — 1^{er} août 27 — - A reporter 149 — Report 149 milliards 8 août 30 — 30 août 27 — 30 septembre 20 — - Total 226 — A l'exception des 20 milliards débiqués le 1^{er} juillet, qui ont été affectés à l'amortissement de la dette publique, la totalité des fonds a été versée au Fonds de modernisation et d'équipement, qui, en la suite, attend, pour 1949, 280 milliards de la contre-valeur de l'aide américaine.	
a) Bilatéraux : \$ 27.500.000 (1), dont : 4.125.000 en faveur de l'Autriche ; 6.000.000 — du Danemark ; 7.500.000 — de la Grèce ; 5.100.000 — de la Norvège ; 3.075.000 — du Portugal ; 1.500.000 — de la Turquie. Rappelons qu'en 1948-49, la France avait établi seulement 8,7 millions de dollars (1) de droits de tirage, dont 5 millions en faveur de la Grèce, 2,7 millions en faveur du Danemark et 2 millions en faveur de l'Autriche.		VI. — Utilisation par la France des Crédits américains Depuis le 3 avril 1948 jusqu'au 31 juillet 1949, l'E.C.A. a délivré à la France les autorisations d'achat ci-après (en dollars) :	
b) Multilatéraux : \$ 9.100.000 (1), dont : 1.875.000 en faveur de l'Autriche ; 2.500.000 — du Danemark ; 2.500.000 — de la Grèce ; 1.700.000 — de la Norvège ; 1.325.000 — du Portugal ; 500.000 — de la Turquie. Sur le montant total de l'aide américaine directe qui nous sera finalement octroyée, il y aura donc \$ 9.100.000 de crédits qui ne nous seront attribués que dans la mesure où les pays ci-dessus utiliseront à des achats en France les droits de tirage multilatéraux que nous avons établis en leur faveur. D'autre part, chaque fois qu'un pays participant utilisera à des achats en France un droit de tirage établi en sa faveur par un autre pays participant, il en résultera pour nous une augmentation correspondante de notre part d'aide américaine directe.		Produits alimentaires et agricoles - Viande 700.000 - Céréales panifiables 79.000.000 - Produits laitiers 12.500.000 - Céréales secondaires et aliments pour le bétail 28.500.000 - Graines et huiles 65.000.000 - Sucre et produits apparentés 12.700.000 - Fruits et légumes 100.000 - Riz 1.000.000 - Engrais 11.000.000 - Tabac 8.400.000 - Divers 6.600.000 - Total 228.700.000, soit 16,6 % Industrie - Charbon 138.400.000 - Coton 159.800.000 - Pétrole et produits pétroliers 132.200.000 - Métaux non ferreux 81.300.000 - Produits chimiques et apparentés 52.400.000 - Produits pour aciéries et usines travaillant le fer 29.500.000 - A reporter 654.900.000	
IV. — Utilisation des droits de tirage Dans le cadre du plan de paiement intra-européen, la France a reçu (en dollars monnaie de compte) \$ 11.233.000 en avril, \$ 18.413.000 en mai et \$ 29.000.000 en juin. De son côté, elle a donné \$ 738.000 en avril et \$ 4.334.000 en mai. Depuis l'origine du fonctionnement du plan, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre 1948, jusqu'à la fin du premier exercice Marshall, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1949, la France a reçu \$ 288.900.000 et elle a donné \$ 9.474.000. La France n'a donc pas utilisé la totalité des droits de tirage qui avaient été établis en sa faveur, et qui avaient été fixés à 323 millions de dollars. Par contre, les pays à qui la France avait accordé des		Textiles de base manufacturés 6.500.000 - Bois de charpente et produits de scierie 3.000.000 - Plâtes à papier et papiers 4.300.000 - Cuir et peaux 400.000 - Métaux métalliques et concentrés 11.500.000 - Métaux non métalliques 13.600.000 - Fibres (sauf coton et laine) 14.000.000 - Divers 8.900.000 - Total 717.000.000, soit 52,1 % Équipement - Outillage et équipement 152.200.000 - Automobiles, pièces et accessoires 12.400.000 - Avions, pièces et accés. 22.400.000 - Autre équipement de transport 35.800.000 - Total 222.800.000, soit 16,2 % Total général 151 % - Total marchandises 1.168.500.000 - Services techniques 700.000 - Prêt maritime 207.900.000 - Total 1.377.100.000	
— 9 —		UN STAGE DE PRODUCTIVITÉ AUX ÉTATS-UNIS Le stage de productivité effectué par l'équipe de la construction du gros matériel électrique étant le premier d'un cycle auquel doit prendre part la plus grande partie des secteurs industriels français, jusqu'à l'expiration du plan de coopération économique, nous avons pensé qu'il serait intéressant pour nos lecteurs d'avoir un aperçu sommaire des conditions dans lesquelles cette équipe a effectué son stage. Le programme général du séjour avait été établi par le service de l'E.C.A. à Washington qui prirent en charge l'ensemble du groupe pendant toute la durée du stage. Il comprenait deux parties : — Une première partie consacrée à des exposés généraux sur l'organisation d'une entreprise américaine de construction de matériel électrique avec démonstration pratique dans l'usine elle-même. — Une deuxième partie axée sur des visites à plusieurs usines, susceptibles de montrer aux stagiaires l'application pratique des principes d'organisation de production qui leur avaient été enseignés pendant les premières semaines. Au cours de cette deuxième période, les stagiaires ont été divisés en plusieurs groupes correspondant aux questions particulières qu'ils désiraient approfondir. — 10 —	

À travers d'autres sources historiques, telles que des lettres échangées entre différents acteurs politiques, il est possible d'aborder le Plan Marshall sous un angle différent, moins technique et plus rétrospectif. La correspondance suivante met en lumière la façon dont est perçu le Plan Marshall des années après son application :

Lettre de Robert Schuman à George C. Marshall, 5 juillet 1957³

Cette lettre a été rédigée par Robert Schuman, une personnalité politique française considérée comme l'un des pères de l'Europe. Datée du 5 juillet 1957, elle est adressée à George C. Marshall, ancien secrétaire d'État américain et initiateur du Plan Marshall.

Robert Schuman y exprime avant tout sa reconnaissance et son estime à l'égard de George C. Marshall. Il rappelle que l'hommage rendu à ce dernier récemment ne provient pas des responsables politiques mais de la population européenne, qui n'a pas oublié l'importance du Plan Marshall. Schuman insiste sur le caractère « vital » de cette aide pour l'Europe et souligne qu'elle a marqué durablement l'histoire du continent.

³Lettre de Robert Schuman à George C. Marshall, [s.l.], 05.07.1957, AFJME, Fonds ARS Robert Schuman, cote ARS 3/1/260.

2. La construction institutionnelle de l'Europe (CECA et premières étapes)

La construction européenne, dans son cadre institutionnel, suit de près la Seconde Guerre mondiale. Lors de cette dernière, Jean Monnet, considéré comme l'un des principaux pères fondateurs de l'Europe communautaire, commence déjà à envisager différents moyens de construire une paix durable en Europe, notamment entre l'Allemagne et la France, rivales notoires.

Jean Monnet (tout à gauche) avec le général de Gaulle, Winston Churchill et le général Giraud à Alger en 1943⁴

Alors qu'il est à Alger en 1943, en pleine réflexion pour l'avenir de la France, à savoir choisir entre Henri Giraud et Charles de Gaulle, il écrit une note qui sera connue sous le nom de « la Note d'Alger »⁵, premier jet en quelque sorte de la future CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Pour lui, c'est en commençant par une économie et un marché commun que les Européens pourront enfin s'entendre.



En liant leurs intérêts, notamment autour des domaines du charbon et de l'acier - qui constituent à cette époque les principaux éléments de la production d'armes -, les deux pays mettent en place une organisation destinée à maintenir la paix⁶. Les États concernés par cette dernière sont alors l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. En effet, dans le nord de l'Europe se trouve une sorte de « triangle de la discorde » dans lequel se situent les mines principales de charbon et d'acier. L'Italie a été incluse car elle avait réussi à se libérer du régime fasciste de Benito Mussolini et disposait désormais d'un gouvernement de démocratie chrétienne. Dirigé par Alcide de Gasperi, celui-ci cherchait à renforcer la stabilité du pays tout en voulant contribuer au projet européen.

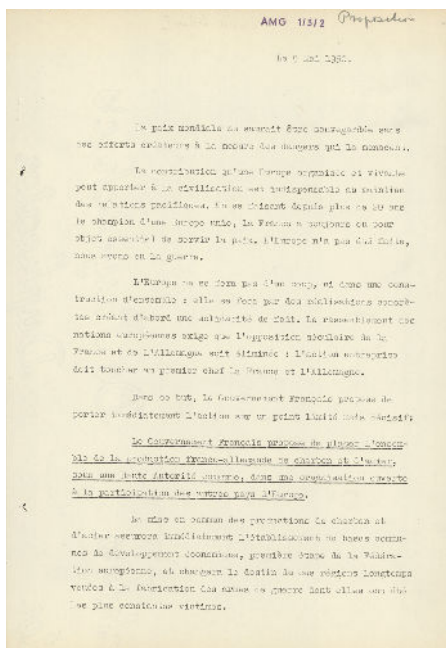
Suivant cet objectif de paix et d'unité, Jean Monnet soumet son projet en avril 1950 à Robert Schuman, alors ministre français des Affaires étrangères – projet qui deviendra le « Plan Schuman ». Convaincu de la nécessité de ce dernier pour le futur de l'Europe et ayant le feu vert du chancelier allemand Konrad Adenauer (RFA) et du Conseil des ministres français, Schuman prononce un discours le 9 mai 1950 : c'est la Déclaration Schuman, événement qui marque le point de départ du processus d'intégration européenne⁷.

⁴Henry Parnall Claude, photographie de la réunion franco-britannique, Alger, 04.06.1943, AFJME, Fonds JM Jean Monnet : photographies, cote : JM/6/1.

⁵Monnet Jean, Note d'Alger (dactylogramme), Alger, 05.08.1943, 14 p., AFJME, Fonds AME L'action de Jean Monnet pendant la Seconde Guerre mondiale, cote : AME 33/1/3.

⁶Grin, Gilles, *Gagner la guerre, construire la paix : Jean Monnet et l'idée d'Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Collection débats et documents, numéro 38, mars 2025.

⁷Fondation Jean Monnet pour l'Europe : Conférence de Gilbert Casaus, « La déclaration Schuman du 9 mai 1950 : 75 ans de défis européens, hier comme aujourd'hui », 2 h 09 min, YouTube, 06.05.2025.
En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=TSuA-AI9HB4&t=755s>.



Texte de la Déclaration du 9 mai 1950, prononcé au Quai d'Orsay à Paris, salon de l'Horloge⁸

Nous retrouvons ici la première page de la Déclaration du 9 mai, prononcée par Robert Schuman. Ce moment marque les débuts de la création de l'Europe communautaire :

« Le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

[...]

Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix. »

« Photographie » de la Déclaration du 9 mai de Robert Schuman, 20 juin 1950⁹

Le cliché ci-joint (ainsi que d'autres) est régulièrement utilisé pour illustrer le moment de la Déclaration Schuman. Il faut toutefois savoir qu'il n'existe aucune photographie de cet événement. En effet, dans la hâte, les photographes et la radio n'ont pas été prévenus. Quelques jours plus tard, ils sont invités à une reconstitution de la scène, au cours de laquelle cette image est prise.



Article « Que pense le Benelux du Plan Schuman ? », in L'Éveil de l'Europe, janvier 1951¹⁰

Après la Déclaration Schuman, les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) expriment rapidement leur soutien au projet. L'article de presse à gauche, publié en janvier 1951 dans le mensuel français L'Éveil de l'Europe, rend compte des prises de position des ministres des Affaires étrangères bénéluxiens à propos du Plan Schuman, présenté en mai 1950.

L'article montre que ce ralliement intervient d'abord sur le plan politique et diplomatique. Les pays du Benelux voient dans la mise en commun du charbon et de l'acier une première étape vers une coopération européenne plus large. Leur soutien se traduit ensuite par une participation active aux négociations menées entre 1950 et 1951, avant de devenir officiel avec la signature du traité de Paris le 18 avril 1951.

⁸ Texte de la Déclaration Schuman, Paris, 09.05.1950, 4 p., AFJME, Fonds AMG Jean Monnet : Plan Schuman, cote : AMG 113/2.

⁹ S.n., « Photographie » de la Déclaration du 9 mai de Robert Schuman, Paris, 20.06.1950, AFJME, Fonds JM Jean Monnet : photographies, cote : JM 8/13.

¹⁰ S.n., « Que pense le Benelux du Plan Schuman », L'Éveil de l'Europe, Janvier 1951, AFJME, Fonds APET Paolo Emilio Taviani, cote : APET 3/1/2, p.12.



Signature du traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 18 avril 1951¹¹

Cette photographie a été prise le 18 avril 1951, jour de la signature du traité de Paris qui institue la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

De gauche à droite : Paul Van Zeeland, Joseph Bech, Joseph Meurice, Comte Carlo Sforza, Robert Schuman, Konrad Adenauer, Dirk Stikker, Johannes Van den Brink.

(Extrait 1) Interview de Georges Berthoin, réalisée à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (2008)¹²

« La CECA est le vrai embryon de l'Europe d'aujourd'hui, ce n'est pas le traité de Rome créant le Marché commun, pas du tout. La vraie réconciliation avec l'Allemagne a commencé avec Schuman et Adenauer, Monnet en a été l'artisan, il a réussi à négocier ça, a su donner confiance aux deux côtés, et toutes les institutions européennes qui existent aujourd'hui, à l'état embryonnaire, ont été créées en quelques semaines au Luxembourg : le Parlement, le Conseil des ministres, la Haute Autorité [...], la Cour de justice [...]. Et les premières traditions également, pas seulement les institutions, mais la manière de s'en servir, datent de cette époque. Et alors petit à petit, nous en étions conscients dès le début et Monnet aussi, c'est que nous étions un banc d'essai. On voulait démontrer qu'il était possible de travailler ensemble sur des choses concrètes, charbon-acier à l'époque ce n'était pas rien, [mais aussi] qu'on était capable d'avoir des langages communs, qu'on était capable de reconnaître des intérêts communs, qu'on était capable d'élaborer des solutions communes et ce qui était formidable, c'est quand elles étaient respectées et on les faisait respecter. Donc tous ces éléments-là étaient, si je puis dire, le début d'une attitude européenne et on a créé la crédibilité pour un cadre européen qui n'a cessé de se développer. »



L'extrait précédent est tiré de l'interview de Georges Berthoin (1925-2024), acteur direct des débuts de la construction européenne. Après la Déclaration Schuman du 9 mai 1950, il devient le chef de cabinet de Jean Monnet au sein de la Haute Autorité de la CECA, dès la mise en place de cette dernière en 1952.

Nous voyons que Georges Berthoin présente la CECA comme le point de départ de l'Europe actuelle. Il insiste sur le fait que la réconciliation entre la France et l'Allemagne commence dès 1950, sous l'impulsion de Robert Schuman et du chancelier allemand Konrad Adenauer, avec Jean Monnet comme principal artisan du projet. Il rappelle que la méthode communautaire ainsi que les principales institutions européennes sont mises en place dès cette période (au cours de la guerre froide).

¹¹ S.n., Photographie du jour de la signature du traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Paris, 18.04.1951, AFJME, Fonds JM Jean Monnet : photographies, cote : JM 8/8/1.

¹² Interview de Georges Berthoin, entretien réalisé par Philippe Nicolet, Lausanne, 31.10.2008, AFJME, Fonds MIF Interviews de la Fondation Jean Monnet, cote : MIF 2/5/1.



Séance inaugurale de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 10 août 1952¹³

Sur cette photographie, nous apercevons les membres de la Haute Autorité de la CECA, lors de la séance inaugurale de cette dernière le 10 août 1952. La Haute Autorité constitue l'organe exécutif, présidé par Jean Monnet et formé de neuf représentants issus des six pays membres. De gauche à droite : Paul Finet, Léon Daum, Enzo Giaccherio, Franz Etzel, Jean Monnet, Albert Coppé, Dirk Spierenburg, Albert Wehrer, Heinz Potthoff.

3. Europe et guerre froide : la question de la défense

Europe unie gage de paix Morac, France, 1951

Cette affiche a été publiée par le mouvement Paix et Liberté, qui fait partie d'un réseau d'associations anticomunistes appelé Comité européen Paix et Liberté. Il dénonçait notamment le stalinisme et la propagande communiste. Ici, le parapluie des nations européennes protège d'une pluie de faucilles et de marteaux.



Avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, puis des autres communautés qui suivent, le but est de trouver un moyen de sécuriser l'Europe occidentale face à l'influence soviétique. En effet, les partis communistes d'Europe occidentale, notamment en France et en Italie, entretiennent des liens étroits avec l'URSS, ce qui alimente les craintes des États-Unis ainsi que celles des partis sociaux-démocrates, démocrates-chrétiens et libéraux européens de voir certains pays basculer dans le communisme. Il s'agit également d'assurer que l'Allemagne, déjà scindée en deux entre la République fédérale (démocratique) et la République démocratique (sous influence soviétique), ne retombe pas dans ses travers d'invasion et de totalitarisme. De plus, n'oublions pas que l'Espagne sous Franco et le Portugal sous Salazar demeurent des États autoritaires et dictatoriaux jusqu'en 1975 et 1974, respectivement. Ainsi, il est impératif de mener une construction européenne démocratique solide afin d'éviter de se retrouver prise entre un totalitarisme fasciste à l'Ouest et un totalitarisme soviétique à l'Est.

¹³ S.n., Photographie de la séance inaugurale de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Luxembourg, 10.08.1952, AFJME, Fonds JM Jean Monnet : photographies, cote : JM 9/1/1.

(Extrait 2) Interview de Georges Berthoin réalisée à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (2008)¹⁴

« Intervieweur : *On connaît le rôle important des communistes dans la résistance, notamment française, est-ce qu'il n'y avait pas aussi le sentiment, après 45, que peut-être une réconciliation pouvait se faire entre les deux mondes ? Aujourd'hui on sait ce qui en est de l'histoire, on connaît la disparition de l'URSS, et vous êtes l'un des grands spécialistes de la Chine d'aujourd'hui, est-ce qu'à l'époque on pouvait imaginer que, au fond, le bloc de l'Est, qui avait fait alliance contre le nazisme, pouvait durablement opérer un rapprochement ou est-ce qu'on était déjà dans l'optique de l'inévitable guerre froide ?*



Georges Berthoin : *Immédiatement après la fin de la guerre, il n'y avait pas de bloc de l'Est, il y avait l'Union soviétique. Mais les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est étaient encore dans une situation ambiguë. [...] les pays comme la Tchécoslovaquie, la Pologne, avaient des gouvernements plus ou moins d'union nationale. C'est petit à petit que les communistes se sont arrangés pour éliminer les éléments de la coalition de l'union nationale et devenir pratiquement les seuls détenteurs du pouvoir. À l'origine, ces pays-là, n'avaient pas encore perdu leur liberté politique. [...] Puis petit à petit, de part et d'autre, ce que finalement Churchill a appelé le « rideau de fer », on a accentué, si je puis dire, les tendances fortes, c'est-à-dire que du côté ouest de ce mur les communistes ont été plutôt marginalisés, ils ont quitté le pouvoir et de l'autre côté, les forces démocratiques ont été petit à petit éliminées. C'était comme ça, mais à l'époque il n'y avait pas de bloc-bloc si vous voulez. »*

¹⁴ Interview de Georges Berthoin, entretien réalisé par Philippe Nicolet, Lausanne, 31.10.2008, AFJME, Fonds MIF Interviews de la Fondation Jean Monnet, cote : MIF 2/5/1.

« Textes du jour : Mémoire du Gouvernement de l'U.R.S.S. au sujet du Pacte de l'Atlantique (31 mars 1949) », in *Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 1240, 3 p.¹⁵

AMI 2/3/4

Le numéro 1240 du *Bulletin quotidien de presse étrangère* rend compte d'un mémoire remis le 31 mars 1949 par le gouvernement de l'U.R.S.S. aux gouvernements des États-Unis, de Grande-Bretagne, de France et du Canada. Ce mémoire, qui concerne le Pacte de l'Atlantique, le dénonce comme une alliance dirigée contre l'Union soviétique et les démocraties populaires (pays communistes).

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

PRÉSIDENCE DU CONSEIL
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
DIRECTION DE LA DOCUMENTATION
14, PALAIS-BONAPARTE, PARIS 8 - Tél. 15-15-20

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
SERVICE INFORMATION ET DE PRESSE

BULLETIN
QUOTIDIEN
DE PRESSE ÉTRANGÈRE

2 avril 1949

N° 1.240

SOMMAIRE

TEXTES DU JOUR

Mémoire du Gouvernement de l'U.R.S.S. au sujet du Pacte de l'Atlantique (31 mars 1949)

L'OPINION ÉTRANGÈRE

I. — PRESSE BRITANNIQUE

- a) Aspect général.
- b) La coopération occidentale.
- c) Le rattachement de Terre-Neuve au Canada.
- d) La Grande-Bretagne et le plan Marshall.
- e) L'Organisation de l'Administration aux États-Unis.

II. — PRESSE AMÉRICAINE

- a) Aspect général.
- b) Le Pacte Atlantique.

III. — PRESSE SOVIÉTIQUE

Aspect général.

IV. — PRESSE POLONAISE

- a) La situation politique en Allemagne occidentale.

V. — PRESSE BELGE

- a) La politique soviétique.
- b) L'Union Soviétique et la Yougoslavie.

VI. — PRESSE SUISSE

- a) L'union douanière franco-italienne.
- b) La situation en Syrie.

TEXTES DU JOUR

→ Mémoire du Gouvernement de l'U.R.S.S. au sujet du Pacte de l'Atlantique (31 mars 1949)

Le 31 mars, le gouvernement de l'U.R.S.S. a remis par l'intermédiaire de ses ambassadeurs aux gouvernements des États-Unis, de Grande-Bretagne, de France, de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et du Canada le mémorandum suivant relatif au Pacte de l'Atlantique :

Le 18 mars, le Département d'État des États-Unis a publié le texte du Pacte de l'Atlantique, qui doit être signé ces jours-ci par les gouvernements des États-Unis, de Grande-Bretagne, de France, de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et du Canada. Le texte du Pacte de l'Atlantique a pleinement confirmé les déclarations du ministère des Affaires étrangères de

l'U.R.S.S. du 29 janvier de cette année (1) notamment en ce qui concerne les buts agressifs de ce pacte, qui le mettent en contradiction flagrante avec les principes et les buts du P.O.N.U. qu'avec les engagements que les gouvernements des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France ont contractés en vertu d'autres traités et accords.

Les déclarations incluses dans le texte du Pacte de l'Atlantique affirmant son caractère défensif et son respect des principes du P.O.N.U. servent à des fins qui n'ont rien de commun avec la défense des États participants au pacte, ni avec une reconnaissance effective des buts et principes du P.O.N.U.

Des grandes puissances, telles que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France participent à ce pacte. De ce fait, ce pacte n'est dirigé ni contre les États-Unis, ni contre la Grande-Bretagne, ni contre la France. La seule grande puissance qui en est exclue

(1) Cette déclaration a été publiée par le « Documentation Française » dans la note et étude documentaire n° 1200 du 10 mars 1949 : Documents relatifs à la préparation du Pacte de l'Atlantique.

BULLETIN QUOTIDIEN DE PRESSE ÉTRANGÈRE

est l'Union Soviétique. Cette exclusion ne peut s'expliquer que par le fait que ce pacte est dirigé contre l'Union Soviétique.

Des représentants officiels des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France ont d'ailleurs affirmé que le Pacte de l'Atlantique était dirigé contre l'U.R.S.S. ainsi que contre les pays de démocraties populaires.

Afin de justifier sa conclusion, on se réfère au fait que l'Union Soviétique a conclu des pactes défensifs avec les pays de démocraties populaires. Toutefois, ces allégations sont sans aucun fondement.

Tous les traités d'amitié, d'assistance mutuelle conclus par l'U.R.S.S. avec les pays de démocraties populaires ont un caractère bilatéral et ne sont dirigés que contre une éventuelle agression allemande, danger que ne peut oublier aucun pays fermement attaché à la paix.

En aucun cas, ces traités ne peuvent être considérés comme dirigés contre les alliés de l'U.R.S.S. durant la dernière guerre : les États-Unis, la Grande-Bretagne ou la France.

Parmi part, l'U.R.S.S. a signé des traités semblables dirigés contre la menace d'une nouvelle agression allemande non seulement avec les pays de démocraties populaires, mais aussi avec la Grande-Bretagne et la France.

Le Pacte de l'Atlantique, au contraire, est un accord non bilatéral mais multilatéral qui crée un groupement restreint d'États et — ce qui est très important — ignore complètement la possibilité d'une éventuelle agression allemande. Il n'a donc pas pour but d'éviter une nouvelle agression allemande. Tenant compte que seule des grandes puissances qui avaient pris part à la coalition anti-hitlérienne, l'Union Soviétique ne participe pas à ce pacte, on est amené à le considérer comme dirigé contre l'un des principaux alliés des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France durant la dernière guerre, c'est-à-dire contre l'U.R.S.S.

Les participants au Pacte de l'Atlantique prennent d'importantes mesures militaires qui ne peuvent être justifiées par les intérêts de la défense de ces pays.

La réalisation par les États-Unis en collaboration avec la Grande-Bretagne et la France d'importants préparatifs militaires dans l'actuelle conjoncture de paix et notamment l'augmentation d'effectifs militaires, l'élaboration du plan de l'utilisation de l'arme atomique, l'augmentation de stocks de bombes atomiques, qui sont une arme purement offensive, la construction d'un réseau de bases militaires, aériennes et navales, etc., revêtent un caractère nullement défensif.

Le maintien à Washington d'un état-major commando anglo-américain créé au cours de la deuxième guerre mondiale, la récente création d'un état-major, de la soi-disant Union occidentale à Fontainebleau (France) ainsi que l'intention de créer immédiatement une Commission de Défense, prévu par le Pacte de l'Atlantique ne prouvent nullement les buts pacifiques, ni défensifs des participants à ce pacte. Tout au contraire, de multiples préparatifs militaires contribuent à l'aggravation de l'inquiétude et à la folie hétéroclite qui font le jeu de toutes sortes de fomentateurs d'une nouvelle guerre.

Le Pacte de l'Atlantique a pour but d'intimider les États qui ne veulent pas se plier au « diktat » du groupement anglo-américain qui prétend à l'hégémonie mondiale, bien que le mal-fondé de telles prétentions ait été confirmé une fois de plus par la deuxième guerre mondiale qui s'est terminée par l'anéantissement de l'Allemagne fasciste qui, elle aussi, avait prétendu à l'hégémonie mondiale.

Les pays, dont les gouvernements espèrent profiter des plus riches partenaires de ce pacte, en élaborant des différents plans concernant l'obtention de nouveaux crédits et d'autres avantages matériels participent au Pacte de l'Atlantique.

Il est impossible de ne pas constater que tous les motifs anti-soviétiques sont sans aucun fondement, car ni les États-Unis, ni la Grande-Bretagne, ni la France, ni les autres pays co-signataires de ce pacte.

La conclusion du Pacte de l'Atlantique, et la création d'un nouveau groupement d'États, démontrent la faiblesse du P.O.N.U. Il est tout à fait évident que le Pacte de l'Atlantique ne sert pas à l'œuvre de la consolidation du P.O.N.U., mais a au contraire pour but de saper les fondements mêmes de cette organisation internationale, car la création du groupement sus-indiqué non seulement ne correspond pas aux buts et principes du P.O.N.U., mais encore est contraire à la Charte de cette organisation.

Les États participants au Pacte de l'Atlantique se réfèrent au fait que ce pacte est soit-disant un pacte régional, prévu par l'article 52 de la Charte des Nations Unies. Mais des pareilles allégations sont mal fondées. On ne peut justifier ce pacte par un caractère régional, car l'union prévue par cet accord s'étend à des États situés dans les deux hémisphères et ne se pose pas pour but de régler tels ou tels problèmes régionaux.

Cette interprétation est confirmée également par le fait que, comme il a déjà été annoncé, des États qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies — l'Italie, le Portugal — sont invités à adhérer au Pacte de l'Atlantique, bien que l'article 52 de la Charte du P.O.N.U. ne prévoit la conclusion d'accords régionaux qu'entre des membres de l'Organisation.

La création du groupement d'États nord-atlantiques ne saurait davantage être justifiée par le droit que possède chaque membre de l'Organisation des Nations Unies d'assurer sa sécurité individuelle ou collective, en conformité avec l'article 51 de la Charte. Il suffit de rappeler que, suivant la Charte des Nations Unies, l'exercice d'un tel droit ne saurait intervenir que dans le cas d'une agression armée dirigée contre ledit membre de l'Organisation. Or, comme chacun le sait, ni les États-Unis d'Amérique, ni la Grande-Bretagne, ni la France, ni les autres États participant au Pacte ne se trouvent menacés par une agression armée quelconque.

Il est clair que les références faites aux articles 51 et 52 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies sont sans fondement et n'ont pour but que de masquer les desseins agressifs réels du groupement militaire d'États créé par la conclusion du Pacte de l'Atlantique Nord.

Nul ne saurait nier que le Pacte de l'Atlantique Nord — et, avant tout, l'article 5 de ce pacte — est en contradiction flagrante avec la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Dans le texte de l'article 52 de la Charte — il est question de mesures coercitives émanant des accords régionaux — il est dit en toutes lettres qu'« aucune action coercitive ne peut être entreprise en fonction de ces accords régionaux, ou par les organes régionaux, sans la sanction du Conseil de Sécurité — à l'exception des mesures prévues spécialement à l'égard des pays co-concubins ».

Malgré cela, l'article 5 du Pacte de l'Atlantique Nord prévoit l'emploi de la force armée par les participants au pacte sans la moindre sanction du Conseil de Sécurité. Ainsi, s'il faut considérer le Pacte de l'Atlantique comme un « accord régional » — l'article 5 de ce pacte est incompatible avec la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

BULLETIN QUOTIDIEN DE PRESSE ÉTRANGÈRE

Cela montre, une fois de plus, combien illusoires sont toutes les références à l'observation des principes et des buts de la Charte de l'Organisation des Nations Unies contenues dans le Pacte de l'Atlantique.

En s'appuyant sur ce qui précède, le gouvernement soviétique pose les conclusions suivantes :

1. — Le Pacte de l'Atlantique n'a rien à voir avec les intérêts de la défense des États qui y participent — États qui ne sont menacés par personne et que personne ne se prépare à assaillir. Au contraire, ce pacte a un caractère agressif flagrant et est dirigé contre l'U.R.S.S. — ce dont les représentants officiels des États participant au pacte ne se cachent même pas dans leurs déclarations publiques.

2. — Le Pacte de l'Atlantique non seulement ne contribue pas à l'affermissement de la paix et de la sécurité internationale — ce qui est le devoir de tous les membres de l'Organisation des Nations Unies — mais il est en contradiction flagrante avec les principes et les buts de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, et tend à ruiner cette Organisation.

3. — Le Pacte de l'Atlantique est en contradiction avec le traité anglo-soviétique conclu en 1942, aux termes duquel les deux États s'étaient engagés à coopérer à la tâche du maintien de la paix et de la sécurité internationale — et à ne conclure aucune alliance, ni ne participer à aucune coalition dirigée contre l'autre partie contractante.

4. — Le Pacte de l'Atlantique est en contradiction avec le traité franco-soviétique conclu en 1944, aux termes duquel les deux États s'étaient engagés à coopérer à la tâche du maintien de la paix et de la sécurité internationale — et à ne conclure aucune alliance, ni ne participer à aucune coalition dirigée contre l'autre partie contractante.

5. — Le Pacte de l'Atlantique est en contradiction avec tous les accords conclus entre l'Union Soviétique, les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne lors des conférences de Yalta et de Potsdam, ainsi qu'après la signature des accords conclus entre les représentants de ces trois États à la conférence de Téhéran, au cours de laquelle les États-Unis d'Amérique, l'Union Soviétique et la Grande-Bretagne, s'étaient engagés à coopérer à la cause du maintien de la paix universelle et de la sécurité internationale, et à contribuer à l'affermissement de l'Organisation des Nations Unies.

(Texte diffusé par Radio-Moscou le 1^{er} avril, à 3 h. du matin. La traduction ci-dessus ne peut en aucun cas être considérée comme officielle.)

L'OPINION ÉTRANGÈRE

I. — PRESSE BRITANNIQUE

a) ASPECT GÉNÉRAL

Le discours prononcé par M. Churchill à Boston occupe la première place dans l'ensemble de la presse du 1^{er} avril 1949.

1. — Discours de M. Churchill.

À l'exception du *Times*, tous les journaux font ressortir en manchette que « d'après le leader conservateur seule la menace de l'arme atomique a empêché jusqu'à la conquête de l'Europe occidentale par les communistes ».

Pour l'envoyé spécial du *Times*, « M. Churchill ne s'est pas exprimé le 1^{er} en problème mais dans un langage poétique des réalisations de ses prophéties d'antan ».

2. — Allemagne.

Souhaitant « l'intérêt qui s'attache aux prochaines discussions de la Trinité », le correspondant à Washington du *Times* estime que « divers signes indiquent que les Russes pourraient prochainement témoigner du désir de négocier ». D'après lui « il est donc nécessaire, pour les puissances occidentales, d'avoir défini à l'avance une attitude commune pour ne pas intervenir dans une telle initiative soviétique ».

Le rédacteur du *Manchester Guardian* estime « qu'un tel résultat de l'accord de principe conclu à Londres sera de relever pratiquement de 10 000 000 tonnes la capacité annuelle de la production allemande d'acier. Le plateau actuel demeurerait cependant de 10 000 000 tonnes ».

Le correspondant à Düsseldorf du *Daily Telegraph*, faisant écho à l'opinion des milieux britanniques autorisés, écrit toutefois que « la question d'un relèvement du plateau actuel de la production allemande d'acier ne tardera pas à se poser ».

Le correspondant à Francfort du *Times* annonce « la conclusion entre les trois gouvernements militaires d'un accord aux termes duquel la zone française d'occupation acceptera d'augmenter de 300 000 réfugiés en provenance de l'Allemagne de 1924 ».

3. — Syrie.

L'envoyé spécial à Damas du *Manchester Guardian* et du *Times* estime que « l'hostilité arabe aux prochaines négociations diplomatiques avec Israël n'a pas joué le rôle qu'on lui prêtait dans le coup d'État de mercredi ».

Le *Times* en veut plutôt l'origine dans « le mécontentement qui résulte de l'indécision de la politique du dernier gouvernement ».

« La Syrie », écrit le journal, appelle aujourd'hui de ses vœux un changement de régime qui lui soit. Tout nouveau Gouvernement qui apporterait dans le pays un minimum d'ordre social et économique serait assuré d'un appui massif ».

b) LA COOPÉRATION OCÉANIQUE

Daily Mail (31/3, conservateur) :

« Les politiciens ont à peu près terminé leur tâche relative au pacte nord-atlantique. Ils se sont mis d'accord à son sujet. L'ami prochain, à Washington, ils devront le signer. Ce sera alors au tour des amiraux, des généraux et des marchands de l'air d'entrer en scène. Ils auront à constituer le Comité de défense qui doit « donner sa force » au traité. Leurs plans auront une importance vitale pour l'alliance atlantique et pour l'existence de l'Occident. Il est donc essentiel qu'ils aient l'accord absolu de tous les Alliés. Il ne sera pas facile de parvenir à l'unanimité, car des nations différentes ont des points de vue différents. Le peuple de Grande-Bretagne, derrière sa ceinture d'acier, a tendance à se laisser aller plus volontiers que les habitants des champs de bataille éventuels. Il est peut-être trop porté à considérer une autre guerre en termes d'occupation de l'Europe, suivie — après un intervalle — par la « re-décolonisation » de la libération par la Grande-Bretagne et l'Amérique. Mais la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg ne veulent plus de « libération » ». Ils l'ont eue. Ils connaissent et redoutent ce qui la précède.

Essayaient donc de considérer cette question du point de vue des Français qui pensent qu'ils n'ont pas eu suffisamment leur mot à dire dans cette affaire de très haute importance. Le général de Gaulle déclare : « La France et les pays de l'Europe occidentale ont le droit de savoir ce qu'ils peuvent attendre du pacte nord-atlantique pour leur sécurité. Ils en ont, en effet, le droit. On a trop parlé d'une frontière sur les Pyrénées — ce qui veut dire que la France et les pays du Danubus seraient « sacrificiels ». Un tel rôle comporterait peu d'espoir ou de gloire. La Grande-Bretagne l'apprecierait-elle ? »

¹⁵ « Textes du jour : Mémoire du Gouvernement de l'U.R.S.S. au sujet du Pacte de l'Atlantique (31 mars 1949), *Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 1240, Paris, 02.04.1949, 3 p., AFJME, Fonds AMI Jean Monnet : Communauté européenne de défense (CED), cote : AMI 2/3/4.

« Documents relatifs à la signature du Pacte de l'Atlantique » in *Notes et études documentaires*, n° 1142, 2 p.¹⁶

Le numéro 1142 de *Notes et études documentaires* rend compte de la réponse (datée du 2 avril 1949) des ministres des Affaires étrangères des douze nations signataires du Pacte de l'Atlantique au mémorandum soviétique du 31 mars 1949. Ils y affirment que le gouvernement soviétique formule des interprétations erronées et avance des allégations infondées sur le Pacte, et rappellent que seul le texte du Traité de l'Atlantique Nord en précise la portée : il s'agit d'une alliance de nature exclusivement défensive, qui n'est dirigée contre aucun pays en particulier, et dont le but est seulement de répondre à une agression armée.

Sur le document figure également une réponse distincte du gouvernement britannique, datée du 13 avril 1949, qui rejette les critiques de l'Union soviétique à son encontre.

AM 2/3/5

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

PRÉSIDENCE DU CONSEIL
SECURITE NATIONALE
DIRECTION DE LA DOCUMENTATION
15, rue de la Harpe, PARIS 5^e - Tél. 523-523

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
SERVICE D'INFORMATION ET DE PRESSE
COURBEVOIE (SEINE-ET-OISE)

NOTES ET ÉTUDES
DOCUMENTAIRES

2 JUIN 1949 N° 1142

DOCUMENTS RELATIFS
A LA SIGNATURE
DU PACTE DE L'ATLANTIQUE

SÉRIE TEXTES ET DOCUMENTS CCLVII

SOMMAIRE

I. — Texte de l'allégation polonaise de M. Robert Schuman sur le Pacte de l'Atlantique (18 mars 1949)	5
II. — Texte de l'intercession aux Communautés de M. Benin sur le Pacte de l'Atlantique (18 mars 1949)	6
III. — Texte de l'allégation polonaise de M. Aronson sur le Pacte de l'Atlantique (18 mars 1949)	7
IV. — Lettre Blaise américain du 19 mars 1949 sur le Pacte de l'Atlantique	11
V. — Mémorandum du Gouvernement Soviétique relatif au Pacte de l'Atlantique (31 mars 1949)	15
VI. — Réponse des ministres des Affaires Étrangères des douze puissances signataires du Pacte de l'Atlantique au mémorandum soviétique du 31 mars 1949 (2 avril 1949)	20
VII. — Réponse britannique au mémorandum soviétique du 31 mars 1949 (13 avril 1949)	20
VIII. — Discours prononcé lors de la signature du Pacte de l'Atlantique par le Président Truman (1 avril 1949)	31
IX. — Extraits des discours prononcés par les ministres des Affaires Étrangères de quelques puissances signataires (1 avril 1949)	32

20 NOTES ET ÉTUDES DOCUMENTAIRES

VI. — REPONSE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
des Douze Nations signataires du Pacte de l'Atlantique
au mémorandum soviétique du 31 mars 1949
(2 avril 1949)

Au cours d'une réunion qui a eu lieu à Washington le 2 avril 1949, deux jours avant la signature du Pacte Atlantique, les Ministres des Affaires étrangères des douze puissances signataires ont donné leur approbation, dénuée de tout texte du Traité sans y apporter de modification. En même temps, ils ont publié une réponse commune au « Mémorandum soviétique du 31 mars 1949 ». Nous donnons ci-dessous le texte de cette réponse :

Les ministres des Affaires Étrangères des Nations réunies ici à Washington pour la signature du traité de l'Atlantique Nord, ont pris note des vues du gouvernement soviétique, rendues publiques par ce gouvernement le 31 mars 1949.

Les ministres des Affaires Étrangères notent que les vues, exprimées par le gouvernement soviétique le

31 mars sont identiques, dans leur mauvaise interprétation de la nature et des intentions de cette alliance, à celles publiées par le ministère des Affaires étrangères soviétique en janvier, avant même que le texte n'existe. Il apparaît donc que les vues du gouvernement soviétique en cette matière ne proviennent pas d'un examen du caractère et du texte du Traité de l'Atlantique Nord, mais d'autres considérations.

Le texte du Traité lui-même est la meilleure réponse à de telles mauvaises interprétations et allégations. Le texte prouve clairement la nature purement défensive de ce traité, sa conformité avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies et aussi le fait que le Traité n'est pas dirigé contre une nation ou un groupe de nations, mais seulement contre une agression armée.

VII. — REPONSE BRITANNIQUE
au mémorandum soviétique du 31 mars 1949
(13 avril 1949)

Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a pris connaissance du contenu du mémorandum du Gouvernement soviétique du 31 mars relatif au Pacte de l'Atlantique. Il voudrait, en réponse, attirer l'attention du Gouvernement soviétique sur la déclaration suivante faite par les ministres des Affaires Étrangères des puissances signataires du Pacte Atlantique le 2 avril 1949 :

La note britannique cite ici le texte intégral de la réponse des douze Ministres des Affaires étrangères publiée ci-dessus, page 20, paragraphe VI.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne peut pas admettre que le Pacte Nord Atlantique soit contraire à l'article 7 du traité anglo-soviétique de 1942, attendu que, comme cela a été indiqué ci-dessus, le Pacte de l'Atlantique est seulement dirigé contre le seul cas d'agression. Le Gouvernement de Sa Majesté ne considère pas davantage que le Pacte de l'Atlantique puisse aller à l'encontre des obligations communes assumées par les Alliés durant la dernière guerre dans le but de collaborer au renforcement de la paix générale et de la sécurité internationale. Pour sa part, le Gouvernement de Sa Majesté a coopéré le plus largement possible avec l'Union Soviétique et avec les autres gouvernements amis et alliés afin, suivant les termes de l'article 5 du Traité anglo-soviétique, « de travailler ensemble en étroite et amicale collaboration au rétablissement de la paix en vue de l'organisation de la sécurité et de la prospérité économique en Europe ».

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas oublié comment le Gouvernement soviétique pouvait concilier cette obligation avec l'affirmation répétée dans la dé-

claration du Cominform d'octobre 1947 et ailleurs que le monde est divisé en deux blocs opposés ou avec les constantes attaques de propagande dirigées contre lui par le Gouvernement soviétique aux Nations Unies. En zone soviétique d'Allemagne, les autorités soviétiques ont violé toutes les clauses de l'accord de Potsdam et ces violations ont atteint leur point culminant avec le blocus de Berlin.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne comprend pas non plus comment le Gouvernement soviétique interprète ses obligations envers l'article 5 du pacte anglo-soviétique « de ne pas chercher d'agrandissements territoriaux pour soi-même et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres pays ».

Il apparaît, d'autre part, difficile au Gouvernement de Sa Majesté de concilier les propositions de l'article 6 du Traité selon lesquelles les Hautes Parties contractantes s'engagent à se donner mutuellement la plus grande assistance économique possible après la guerre avec les tentatives du Gouvernement soviétique pour subordonner ouvertement le programme de reconstruction européenne dont dépend le rétablissement du niveau de vie des peuples d'Europe Occidentale.

Le relèvement économique et politique du monde occidental est maintenant en bonne voie. Des peuples peuvent, heureusement, regarder vers un avenir plus lumineux. Il n'y a pas de raison pour que le Gouvernement soviétique considère la renaissance de la puissance et de la prospérité de l'Occident comme dangereuse ou contraire à ses intérêts.

(Source : New-York Times, édition européenne, 14 avril 1949.)

Face à ces menaces et au-delà de l'intégration économique, Jean Monnet veut mettre sur pied une armée européenne intégrée : c'est le projet de la Communauté européenne de défense (CED). Ce projet propose que les troupes militaires allemandes soient réparties parmi les forces militaires des autres pays européens, afin de constituer une seule et même armée. Ainsi, la CED aurait évité que soit recréée, seulement quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, une armée nationale allemande. L'idée de Monnet est reprise par le gouvernement français en 1950.

Cependant, Jean Monnet est déçu lorsque quelques années plus tard, le 30 août 1954, le projet de la CED est refusé par le Parlement français, la situation politique ayant changé au sein de la IV^e République. En effet, le pays n'est plus prêt à renoncer à une part importante de sa souveraineté nationale.

¹⁶ « Documents relatifs à la signature du Pacte de l'Atlantique », *Notes et études documentaires*, n° 1142, Paris, 02.06.1949, 2 p., AFJME, Fonds AMI Jean Monnet : Communauté européenne de défense (CED), cote : AMI 2/3/5.

(Extrait 3) Interview de Georges Berthoin réalisée à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (2008)¹⁷

« Georges Berthoin : L'Amérique voulait que l'Allemagne redevienne un élément important. Elle le voulait d'autant plus que la guerre de Corée avait été déclenchée, et que l'Amérique voulait que l'Allemagne, au lieu d'être un poids lourd qui était incertain devienne un partenaire puissant dans la lutte qui allait s'engager [dans] la guerre froide si vous voulez, qui était déjà engagée.

Intervieweur : De quelle manière, lorsqu'on parle de la guerre de Corée, puisqu'au fond l'Allemagne n'avait plus d'armée.

Georges Berthoin : Non mais les Américains voulaient reconstituer une armée nationale allemande.

Intervieweur : Déjà à cette époque-là ?

Georges Berthoin : Ah oui, lors de la guerre de Corée. Donc si vous voulez la France n'en voulait pas, les Britanniques non plus, mais les Américains voulaient que l'Allemagne redevienne un partenaire utilisable, fiable, important si vous voulez, parce qu'à cette époque-là [...] les Soviétiques avaient changé l'équilibre des pouvoirs dans l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, donc vous aviez un certain impérialisme soviétique, une certaine poussée soviétique qui se manifestait. Elle se manifestait par des moyens politiques et policiers dans l'Europe de l'Est, mais dans la Corée, c'étaient les moyens militaires qui étaient utilisés. Et donc, à ce moment-là, la Chine était encore alliée des Soviétiques, donc les Américains voyaient un danger considérable et ils voulaient réagir par des moyens militaires, ce qu'ils ont fait. Bon, de part et d'autre ça s'est rééquilibré et on est revenu à la ligne de départ. Mais, sur le plan mondial, il y avait une prise de conscience d'une agressivité potentielle des Soviétiques. Par conséquent, il fallait que la zone allemande, l'Allemagne de l'Ouest, soit une zone qui soit non seulement défendable par les armées américaines [...] mais que l'Allemagne de l'Ouest, comme les Coréens du Sud, ait une puissance militaire qui puisse également s'opposer à une invasion soviétique. Les plans d'états-majors à l'époque considéraient qu'une invasion terrestre soviétique pouvait en quelques heures arriver à Hambourg, etc. Toute une série de plans étaient faits. Donc s'il y avait une armée allemande à ce moment-là, c'était [...] une poussée soviétique éventuelle. Donc la restauration d'une armée allemande était très difficile à accepter pour la plupart des Européens et notamment les Français et même les gens comme Adenauer. Adenauer se méfiait de la restauration d'une armée purement allemande avec un grand État-major allemand. En tant que Rhénan il savait l'enjeu que ça comportait, d'où l'idée d'une armée européenne, etc. Et cette armée européenne, l'idée a été lancée pendant qu'on négociait le traité de la CECA. Il était important de montrer qu'il n'y aurait pas de restauration de l'armée allemande pour ne pas faire échouer la négociation sur le charbon et sur l'acier. Et c'est en s'inspirant de ce qui était négocié pour le charbon et l'acier qu'un projet de Communauté européenne de défense a été proposé, et comme une armée doit pouvoir obéir à un pouvoir politique, cela entraînait la négociation d'un traité pour une Communauté politique européenne. »



¹⁷ Interview de Georges Berthoin, entretien réalisé par Philippe Nicolet, Lausanne, 31.10.2008, AFJME, Fonds MIF Interviews de la Fondation Jean Monnet, cote : MIF 2/5/1.

3 / 4 / 29

BUNDESKANZLER K. ADENAUER

Bonn, 24. Dezember 1954

Sehr verehrter Herr Präsident,

Die letzten Vorgänge in der französischen Nationalversammlung in der Nacht vom Donnerstag, dem 23. auf Freitag, den 24. Dezember haben mich aufs Äußerste beunruhigt. Sollte die Nationalversammlung auf einer Ablehnung der Westeuropäischen Union verharren, so sind die Folgen unabsehbar. In Deutschland würde die tiefe Enttäuschung, die bereits über die Entscheidung der französischen Nationalversammlung vom 30. August eingetreten war, noch weiter erheblich verstärkt werden. Ich fürchte, daß sich dann das deutsche Volk in seiner Überwältigenden Mehrheit – und vor allem die deutsche Jugend – von der Idee der Versöhnung und des Zusammengehens Frankreichs und Deutschlands und des europäischen Zusammenschlusses abwenden wird. Ich halte damit meine Mission, Frankreich und Deutschland zusammenzuführen, für gescheitert. Es wird damit alles gefährdet, was uns in den letzten Jahren als Ziel für den Neuaufbau einer in Frieden und Freiheit gesicherten europäischen Welt vor Augen stand. Unser Ziel – ein auf christlicher Basis ruhendes Europa, das in der übrigen Welt seine Tradition, sein christliches Gedankengut vertreten könnte, ist damit gescheitert.

Herrn
Präsident Robert Schuman

- 2 -

3 / 4 / 29

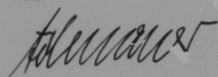
BUNDESKANZLER K. ADENAUER

Ich darf an Sie als Freund von ganzem Herzen aufs eindringlichste appellieren, Ihren großen Einfluß dafür einzusetzen, daß diese für uns alle katastrophale Situation vermieden wird. So weit ich die Dinge übersehen kann, liegt es ganz in den Händen des MRP, ob eine Rettung möglich ist. Ich glaube auch, daß der Vertrag der Westeuropäischen Union eine europäische Integration durchaus möglich macht, wenn wir wollen – und wir wollen. Ich glaube aber, daß die Ablehnung der Westeuropäischen Union ein tödlicher Schlag für den europäischen Gedanken ist, soweit Deutschland in Frage kommt.

Um unserer gemeinsamen Ideale willen bitte ich Sie: treten Sie beim MRP dafür ein, daß vor den großen Zielen alle persönlichen, noch so berechtigten Empfindungen zurücktreten.

Mit allen guten Wünschen für Weihnachten und Neujahr

Ihr



(Adenauer)

Lettre de Konrad Adenauer à Robert Schuman, 24 décembre 1954¹⁸

Cette lettre datée du 24 décembre 1954 est adressée par Konrad Adenauer, chancelier de la RFA et figure de la démocratie chrétienne allemande (CDU), à Robert Schuman, ancien ministre français des Affaires étrangères et représentant majeur de la démocratie chrétienne française (MRP).

Le chancelier y exprime son inquiétude après les vifs débats de l'Assemblée nationale française au sujet de la ratification des Accords de Paris qui instituent l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Il rappelle la décision du 30 août, celle du rejet du traité de la Communauté européenne de défense (CED), qui a déjà provoqué une profonde déception en Allemagne, et craint qu'un nouveau blocage ne détourne la jeunesse allemande de l'idéal de réconciliation et d'unité européenne. Il affirme alors que sa mission de rapprochement entre la France et l'Allemagne serait compromise et que tout le projet de reconstruction pacifique de l'Europe serait menacé. La lettre insiste sur la vision commune d'une Europe fondée sur des valeurs chrétiennes et appelle Schuman à intervenir auprès du MRP pour éviter une « situation catastrophique ». Elle témoigne ainsi d'un échange direct entre deux dirigeants démocrates chrétiens, où convictions spirituelles et engagement politique se rejoignent dans la défense du projet européen.

¹⁸ Lettre de Konrad Adenauer à Robert Schuman, Bonn, 24.12.1954, 2 p., AFJME, Fonds ARS Robert Schuman, cote : ARS 3/1/29.

(Extrait 3) Interview d'Henri Froment-Meurice, réalisée à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (2013)¹⁹

Henri Froment-Meurice (1923-2018) est un diplomate français qui a commencé sa carrière au Quai d'Orsay en 1950. Il a été détaché auprès de Jean Monnet (1951-1952), directeur de l'Asie du Sud-Est au ministère des Affaires étrangères, ambassadeur en URSS (1979-1982) et ambassadeur en République fédérale d'Allemagne (1982-1983). Dans l'extrait qui suit, il explique de manière résumée ce qui a conduit à l'échec du traité de la CED.



« Intervieweur : [...] puisqu'on a abordé tout à l'heure le projet d'armée européenne, comment expliquez-vous les raisons essentielles de cette défaite ?

Henri Froment-Meurice : *Par une conjonction des gaullistes et des communistes. Il n'y a pas d'autres explications. Le général de Gaulle avait d'abord tiré contre la CECA, il a tiré encore plus contre la CED, et aujourd'hui il serait dans le camp de ce qu'on appelle « les souverainistes ». Parce qu'on ne voulait pas naturellement de la CED parce que ça renforçait l'Europe, ça ramenait les Allemands aussi avec le Pacte atlantique, les communistes étaient évidemment contre. [...] c'était une conjonction de voix gaullistes et communistes. [...] On a eu moins d'Europe et plus d'OTAN. »*

4. Pour aller plus loin...

Aujourd'hui, avec la guerre en Ukraine, on peut se demander si l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), créée en 1949 et incorporant les États-Unis et le Canada, est suffisante en termes de défense européenne ou si une armée commune n'aurait pas été nécessaire pour contrer de manière unie la Russie.

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe dispose de nombreuses ressources à ce sujet, à la fois historiques et contemporaines. Elle met notamment à disposition des publications (en open access) qui traitent de la question de la guerre en Ukraine²⁰, ainsi que des colloques accessibles sur YouTube qui abordent les enjeux de la sécurité européenne²¹. Finalement, il existe également des témoignages enregistrés²² de personnalités ayant œuvré elles-mêmes à la construction de cette Europe démocratique que l'on connaît aujourd'hui.

¹⁹ Interview d'Henri Froment-Meurice, entretien réalisé par Philippe Nicolet, Lausanne, 03.10.2013, AFJME, Fonds MIF Interviews de la Fondation Jean Monnet, cote : MIF 2/14.

²⁰ Voir par exemple : Belot, Robert, *Vladimir Poutine ou la falsification de l'Histoire comme arme de guerre*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Collection débats et documents, numéro 34, mars 2024 ; Cox, Pat, *EU Enlargement and Ukraine*, Lausanne : Jean Monnet Foundation for Europe, Debates and Documents Collection, issue 27, April 2023 ; Grin, Gilles, *Train de nuit pour Kyiv*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Collection débats et documents, numéro 30, octobre 2023.

²¹ Fondation Jean Monnet pour l'Europe : La sécurité européenne dans le désordre mondial (panels 3 et 4 & discussion avec Rose Gottemoeller), 4 h 57 min, YouTube, 10.10.2025.
En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=O657PcRPcPc>.

²² L'intégralité de ces interviews se trouvent dans le fonds MIF de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Pour consulter ces dernières, voici le lien menant directement au fonds : <https://archives.jean-monnet.ch/archives/InterviewsFilmees>.

Littérature secondaire

Belot, Robert, *Vladimir Poutine ou la falsification de l'Histoire comme arme de guerre*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Collection débats et documents, numéro 34, mars 2024.



Cox, Pat, *EU Enlargement and Ukraine*, Lausanne : Jean Monnet Foundation for Europe, Debates and Documents Collection, issue 27, April 2023.



Grin, Gilles, *Gagner la guerre, construire la paix : Jean Monnet et l'idée d'Europe au cours de la Seconde Guerre Mondiale*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Collection débats et documents, numéro 38, mars 2025.



Grin, Gilles, *Train de nuit pour Kyiv*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Collection débats et documents, numéro 30, octobre 2023.



Rieben, Henri, et al., *Un changement d'espérance: la déclaration du 9 mai 1950, Jean Monnet-Robert Schuman*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 2000.



Sources

- « Documents relatifs à la signature du Pacte de l'Atlantique », *Notes et études documentaires*, n° 1142, Paris, 02.06.1949, 2 p., AFJME, Fonds AMI Jean Monnet : Communauté européenne de défense (CED), cote : AMI 2/3/5.
- Henry Parnall Claude, photographie de la réunion franco-britannique, Alger, 04.06.1943, AFJME, Fonds JM Jean Monnet : photographies, cote : JM/6/1.
- Interview d'Henri Froment-Meurice, entretien réalisé par Philippe Nicolet, Lausanne, 03.10.2013, AFJME, Fonds MIF Interviews de la Fondation Jean Monnet, cote : MIF 2/14.
- Interview de Georges Berthoin, entretien réalisé par Philippe Nicolet, Lausanne, 31.10.2008, AFJME, Fonds MIF Interviews de la Fondation Jean Monnet, cote : MIF 2/5/1.
- Lettre de Robert Schuman à George C. Marshall, [s.l.], 05.07.1957, AFJME, Fonds ARS Robert Schuman, cote ARS 3/1/260.
- Monnet, Jean, Note d'Alger (dactylogramme), Alger, 05.08.1943, 14 p., AFJME, Fonds AME L'action de Jean Monnet pendant la Seconde guerre mondiale, cote : AME 33/1/3.
- S.n., Photographie de la séance inaugurale de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Luxembourg, 10.08.1952, AFJME, Fonds JM Jean Monnet : photographies, cote : JM 9/1/1.
- S.n., Photographie du jour de la signature du traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Paris, 18.04.1951, AFJME, Fonds JM Jean Monnet : photographies, cote : JM 8/8/1.

- S.n., « Photographie » de la Déclaration du 9 mai de Robert Schuman, Paris, 20.06.1950, AFJME, Fonds JM Jean Monnet : photographies, cote : JM 8/1/1.
- S.n., « Que pense le Benelux du Plan Schuman », *L'Éveil de l'Europe*, Paris, janvier 1951, AFJME, Fonds APET Paolo Emilio Taviani, cote : APET 3/1/2.
- S.n., « Chronique du Plan Marshall », *Bulletin du Conseil National du Patronat Français*, Paris, octobre 1949, pp. 7-10, AFJME, Fonds AMF Jean Monnet : Plan de modernisation, cote : AMF 14/8/4.
- Texte de la Déclaration Schuman, Paris, 09.05.1950, 4 p., AFJME, Fonds AMG Jean Monnet : Plan Schuman, cote : AMG 1/3/2.
- « Textes du jour : Mémoire du Gouvernement de l'U.R.S.S. au sujet du Pacte de l'Atlantique (31 mars 1949), *Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 1240, Paris, 02.04.1949, 3 p., AFJME, Fonds AMI Jean Monnet : Communauté européenne de défense (CED), cote : AMI 2/3/4.
- Tous les extraits d'entretiens reproduits dans ce dossier sont issus d'interviews filmées réalisées par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Pour consulter l'intégralité de nos interviews, conservées dans le fonds MIF, voici le lien menant au fonds : <https://archives.jean-monnet.ch/archives/InterviewsFilmees>. 
- Toutes les affiches présentées dans ce dossier, ainsi que de nombreuses autres, sont conservées dans le fonds AAE des archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Pour pouvoir consulter l'ensemble de nos affiches déjà cataloguées, voici le lien menant au fonds : <https://archives.jean-monnet.ch/archives/Affiches>. 

Vidéos en ligne

- Fondation Jean Monnet pour l'Europe : Conférence de Gilbert Casasus, « La déclaration Schuman du 9 mai 1950 : 75 ans de défis européens, hier comme aujourd'hui », 2 h 09 min, YouTube, 06.05.2025. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=TSuA-AI9HB4&t=755s>. 
- Fondation Jean Monnet pour l'Europe : La sécurité européenne dans le désordre mondial (panels 3 et 4 & discussion avec Rose Gottemoeller), 4 h 57 min, YouTube, 10.10.2025. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=O657PcRPcPc>. 